

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	10 548 073	52,47	116,23	11 106 000	5 827 318	51,47	5 716 258
Taxe foncière non bâties (TFNB)	60 485	72,31	140,87	62 200	44 977	71,31	44 354
Taxe d'habitation (TH)	174 743	23,11	88,44	187 150	43 250	22,11	41 378
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		5 915 545		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	5 801 990

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 5 801 990 = 0,9808 5 915 545	51,46	<input checked="" type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)		70,92	
Taxe d'habitation (TH)		22,66	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023**

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			424 510	0	27 472	874 798	1 321

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	5 801 990	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	1 326 780	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	7 128 770
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

**À LILLE**  
 Le 09 MARS 2023  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
**FRANK MORDACQ**  
 DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le Pour la Commune,  
**Jean-Noël VERFAILLÉ**  
 Le maire

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote de

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	6 319
a. Personnes de condition modeste	30 999
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	18 488
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	366 295
d. Locaux industriels	2 409
Taxe foncière non bâtie	
Taxe d'habitation :	
a. Dotations pour perte de THLV	
b. Dotations pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	1 061 541
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	6 092
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	187 150
a. Hors résid. principales et log. vacants	>>>
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	1,136352
c. Coefficient correcteur	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14	de 2023 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	46,49	116,23	>>>	>>>	>>>	116,23	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	57,71	144,28	3,41000	3,41000	3,41000	140,87	
Taxe d'habitation (TH)	22,98	40,15	100,38	11,94000	11,94000	11,94000	88,44	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	3

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 059-215903832-20230405-DEL\_23\_011-DE

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	2022
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>